



A Tassec Investment Holdings ' Company

## Procédure détaillée de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de gestion de SGES

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR12 Procédures détaillées de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de gestion de SGES

Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A du 17 Septembre 2024 Version B révisée : 16 Octobre 2024
Remplacé/modifié	Version C : 17 Juillet 2025

## Table des matières

<b>2</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
2.1	<i>Objectif de la surveillance et de la mesure d'efficacité.....</i>	<i>1</i>
<b>3</b>	<b>Cadre organisationnel pour la surveillance.....</b>	<b>1</b>
3.1	<i>Responsabilités et rôles.....</i>	<i>1</i>
3.2	<i>Coordination et communication.....</i>	<i>2</i>
3.3	<i>Responsabilité de consolidation des données.....</i>	<i>2</i>
3.4	<i>Schéma organisationnel pour la surveillance.....</i>	<i>2</i>
<b>4</b>	<b>Méthodes de surveillance.....</b>	<b>3</b>
4.1	<i>Fréquence et outils de collecte de données.....</i>	<i>3</i>
4.2	<i>Indicateurs de performance E&amp;S (KPIs).....</i>	<i>4</i>
4.2.1	<i>Environnementaux.....</i>	<i>4</i>
4.2.2	<i>Sociaux.....</i>	<i>4</i>
4.2.3	<i>Économiques.....</i>	<i>4</i>
4.3	<i>Procédures de suivi et mesure d'efficacité.....</i>	<i>5</i>
4.3.1	<i>Étape 1 : Planification de la surveillance.....</i>	<i>5</i>
4.3.2	<i>Étape 2 : Collecte des données.....</i>	<i>5</i>
4.3.3	<i>Étape 3 : Analyse des données.....</i>	<i>6</i>
4.3.4	<i>Étape 4 : Communication des résultats.....</i>	<i>6</i>
4.3.5	<i>Étape 5 : Actions correctives et préventives.....</i>	<i>6</i>
<b>5</b>	<b>Annexes et outils associés.....</b>	<b>7</b>

## 1 Introduction

### 1.1 Objectif de la surveillance et de la mesure d'efficacité

L'objectif principal de la surveillance et de la mesure d'efficacité du plan de gestion du SGES est de s'assurer que les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux sont mises en œuvre de manière adéquate et produisent les résultats escomptés. Cela implique un suivi régulier des indicateurs de performance environnementaux, sociaux et économiques (KPIs), permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et de garantir la conformité aux exigences réglementaires nationales ainsi qu'aux sauvegardes opérationnelles (SO) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce processus vise également à identifier rapidement les écarts, les non-conformités et les incidents afin de prendre des actions correctives et préventives appropriées.

## 2 Cadre organisationnel pour la surveillance

La mise en œuvre du système de gestion environnementale et sociale (SGES) repose sur une structure organisationnelle clairement définie permettant une surveillance efficace et continue

### 2.1 Responsabilités et rôles

- **Direction ESG (niveau stratégique) :**

La Direction ESG joue un rôle clé dans l'élaboration et la supervision des politiques et procédures liées à la gestion environnementale et sociale. Elle assure le suivi des engagements en matière de durabilité et de conformité aux exigences des SO de la BAD. Elle coordonne également la mise en œuvre du SGES, supervise la collecte et l'analyse des données environnementales et sociales, et pilote les actions d'amélioration continue.

- **Responsables E&S pays :**

Chaque responsable E&S au niveau pays est chargé de :

- ✓ Assurer la mise en œuvre des politiques et procédures du SGES sur le terrain.
- ✓ Coordonner les activités de suivi des indicateurs de performance environnementale et sociale (KPIs).
- ✓ Collecter et analyser les données provenant des sites pour élaborer des rapports réguliers.
- ✓ Assurer la liaison entre les équipes locales et la Direction ESG pour remonter les incidents et les non-conformités.

- **Agents de liaison E&S (CLO) au niveau des sites PCJ :**

Les agents de liaison E&S sont des acteurs opérationnels présents sur chaque

site des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ). Leurs responsabilités incluent :

- ✓ Assurer le suivi quotidien des activités et veiller à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts.
- ✓ Faciliter la communication avec les parties prenantes locales, notamment les communautés riveraines.
- ✓ Gérer et archiver les plaintes reçues conformément au mécanisme de gestion des plaintes (MGP).
- ✓ Identifier et signaler les incidents E&S en temps réel à leur responsable.
- ✓ Participer à la sensibilisation et à la formation des travailleurs locaux sur les bonnes pratiques environnementales et sociales.

## **2.2 Coordination et communication**

Une coordination efficace et une communication claire sont essentielles pour assurer la surveillance et la mesure d'efficacité du SGES. La fréquence des rapports est définie en fonction des besoins opérationnels et des exigences du SSI de la BAD. À cet effet, les rapports environnementaux et sociaux sont établis de manière mensuelle au niveau des sites PCJ par les agents de liaison E&S (CLO), consolidés trimestriellement par les responsables E&S pays, et synthétisés en rapports annuels par la Direction ESG. Ces rapports couvrent les indicateurs de performance (KPIs), les incidents enregistrés, les plaintes traitées et les progrès réalisés en matière de conformité.

## **2.3 Responsabilité de consolidation des données**

La responsabilité de consolidation des données incombe à la Direction ESG, qui assure la collecte, l'analyse et la validation des informations remontées depuis chaque site PCJ et bureau pays. La consolidation permet d'identifier les tendances, d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et de proposer des actions correctives en cas de non-conformité.

## **2.4 Schéma organisationnel pour la surveillance**

Le schéma organisationnel pour la surveillance du SGES repose sur une structure hiérarchique claire permettant de garantir une coordination optimale et une mise en œuvre efficace des activités de suivi environnemental et social. Ce schéma est conçu pour intégrer tous les niveaux de responsabilité, du stratégique à l'opérationnel, en assurant une communication fluide et une remontée efficace des données.

- **Niveau stratégique - Direction ESG :**

- Supervision générale de la mise en œuvre du SGES.

- Validation des politiques, procédures et rapports consolidés.

- Suivi des indicateurs de performance clés (KPIs) à l'échelle de l'organisation.

Communication avec les instances dirigeantes et les partenaires financiers, notamment la BAD.

- **Niveau intermédiaire - Responsables E&S pays :**

Coordination des activités de suivi et de surveillance dans chaque pays d'intervention.

Consolidation trimestrielle des données collectées depuis les sites PCJ.

Assistance aux équipes locales pour la mise en œuvre des plans d'action correctifs.

Liaison entre les équipes de terrain et la Direction ESG.

- **Niveau opérationnel - Agents de liaison E&S (CLO) et Chargés HSE des sites PCJ :**

Suivi quotidien des activités et collecte des données sur site.

Reporting régulier des incidents, plaintes et performances environnementales et sociales.

Animation des activités de sensibilisation et formation des travailleurs et des parties prenantes locales.

Identification immédiate des non-conformités et remontée d'informations aux responsables E&S pays.

### 3 Méthodes de surveillance

#### 3.1 Fréquence et outils de collecte de données

La collecte des données se fait selon la nature et l'importance des indicateurs de suivi définis dans le cadre du projet. Les fréquences et outils sont spécifiquement adaptés pour garantir une surveillance efficace et une analyse régulière des données collectées.

##### Fréquence de collecte :

- **Quotidienne** : Pour les indicateurs nécessitant un suivi en temps réel ou une vigilance constante (par exemple, incidents de VBG signalés).
- **Mensuelle** : Pour les indicateurs clés d'évaluation des progrès opérationnels (par exemple, nombre de séances de sensibilisation ou de plaintes traitées).
- **Trimestrielle** : Pour les indicateurs stratégiques nécessitant une analyse périodique approfondie (par exemple, évaluation des impacts des actions menées).

##### Outils de collecte :

- **Fiches de suivi** : Formulaires physiques ou numériques permettant la collecte structurée d'informations sur le terrain.
- **Bases de données numériques** : Systèmes informatiques centralisés permettant le stockage, la mise à jour et l'analyse des données collectées (ex. Excel, plateformes SIG).
- **Rapports** : Synthèses périodiques des données collectées pour faciliter les prises de décision et l'évaluation des progrès.
- **Outils mobiles ou applications** : Applications spécifiques pour faciliter la collecte et

la transmission des données en temps réel.

### **3.2 Indicateurs de performance E&S (KPIs)**

Les indicateurs de performance environnementaux et sociaux (KPIs) sont des outils essentiels pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du SGES et suivre l'atteinte des objectifs de conformité aux exigences environnementales, sociales et économiques. Ces indicateurs sont collectés régulièrement pour identifier les progrès réalisés, les écarts éventuels et les actions correctives nécessaires.

#### **3.2.1 Environnementaux**

- Volume de déchets solides collectés et traités : Mesurer la quantité de déchets générés, collectés et traités conformément aux normes environnementales.
- Qualité de l'air : Suivi des niveaux d'émissions atmosphériques, incluant :
  - Gaz à Effet de Serre (GES),
  - Poussières,
  - NOx (oxydes d'azote),
  - SOx (oxydes de soufre).
- Rejets d'effluents liquides : Évaluation des volumes et de la qualité des eaux usées rejetées par les activités des PCJ.
- Consommation d'eau et d'énergie : Surveillance des ressources utilisées pour optimiser leur gestion et réduire les impacts environnementaux.

#### **3.2.2 Sociaux**

- Accidents/incidents de travail (fréquence et gravité) :
  - Nombre d'accidents, leur type (blessures mineures, graves ou décès), et les mesures correctives mises en place.
  - Fréquence des incidents évités de justesse.
- Conflits communautaires et résolutions :
  - Nombre de conflits enregistrés avec les communautés locales.
  - Détails sur les solutions apportées et le délai de résolution.
- Nombre de plaintes reçues, traitées et clôturées :
  - Suivi des plaintes via le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).
  - Pourcentage des plaintes traitées dans les délais fixés et clôturées avec des procès-verbaux.

#### **3.2.3 Économiques**

- Nombre d'emplois créés localement :
  - Suivi du nombre d'emplois générés directement ou indirectement pour les populations locales lors des phases de construction et d'exploitation.

- Ventilation des données par genre et catégorie d'emplois.
- Développement d'activités économiques autour des PCJ :
  - Nombre d'opportunités économiques générées (commerces locaux, prestataires de services, etc.).
  - Suivi des investissements dans le développement socio-économique des zones d'implantation (infrastructures locales, programmes RSE).

### 3.3 Procédures de suivi et mesure d'efficacité

La mise en œuvre efficace du SGES repose sur une série d'étapes structurées permettant un suivi rigoureux des indicateurs de performance environnementaux et sociaux (KPIs) ainsi qu'une évaluation continue de l'efficacité des mesures d'atténuation.

#### 3.3.1 Étape 1 : Planification de la surveillance

##### Identification des zones à surveiller :

- **Phase de construction** : Suivi des activités générant des impacts environnementaux et sociaux (déchets, émissions, nuisances).
- **Phase d'exploitation** : Surveillance des opérations courantes, y compris la qualité de l'air, les rejets d'effluents, la gestion des conflits sociaux et des plaintes.

##### Sélection des indicateurs pertinents :

- Choix des KPIs environnementaux, sociaux et économiques en fonction des impacts identifiés et des objectifs fixés.

##### Définition des seuils et normes de référence :

- Alignement des indicateurs avec les exigences des **sauvegardes opérationnelles (SO)** de la BAD.
- Respect des **réglementations nationales** et des **meilleures pratiques internationales** applicables.

#### 3.3.2 Étape 2 : Collecte des données

##### Méthodes de collecte :

- **Inspections sur site** : Réalisées par les agents de liaison E&S (CLO) pour surveiller les activités et les incidents en temps réel.
- **Audits internes** : Vérification périodique de la conformité aux procédures définies (SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10).
- **Relevés automatisés** : Utilisation de capteurs et outils numériques pour collecter les données sur les émissions, les rejets et la consommation de ressources.

##### Fréquence de collecte :

- **Journalière** : Incidents, plaintes et suivi des risques immédiats.
- **Hebdomadaire/Mensuelle** : Indicateurs de performance (déchets, rejets, accidents).
- **Annuelle** : Audits complets pour évaluer la performance globale du SGES.

### 3.3.3 Étape 3 : Analyse des données

#### **Comparaison des résultats :**

- Analyse des données collectées par rapport aux indicateurs définis et aux normes de référence.

#### **Identification des écarts et des tendances :**

- Détection des non-conformités, des variations inhabituelles et des améliorations.
- Évaluation des tendances pour anticiper les risques et planifier des ajustements si nécessaire.

### 3.3.4 Étape 4 : Communication des résultats

#### **Rapports mensuels de suivi environnemental et social :**

- Élaboration de rapports consolidés incluant les données collectées, les écarts identifiés et les actions entreprises (annexe 3).

#### **Audits internes annuels :**

- Réalisation d'audits internes pour évaluer la conformité et l'efficacité des actions correctives (SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10).

#### **Diffusion des résultats :**

- Partage des rapports avec les parties prenantes internes et externes, y compris la BAD, les autorités nationales et les communautés locales.

### 3.3.5 Étape 5 : Actions correctives et préventives

#### **1. Analyse des causes racines :**

- En cas d'incident ou de non-conformité, une analyse approfondie est réalisée pour identifier les causes sous-jacentes.

#### **2. Définition des mesures correctives immédiates :**

- Mise en place de solutions rapides pour résoudre les écarts identifiés.

#### **3. Suivi des actions pour éviter la récurrence :**

- Intégration des actions correctives dans les procédures opérationnelles.
- Surveillance continue pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises.

---

Cette procédure détaillée garantit un **suivi rigoureux**, une **communication transparente** et une **amélioration continue** du SGES, conformément aux exigences du Système de

Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD.

#### **4 Annexes et outils associés**

- **Annexe 3 : Modèle de rapport mensuel de suivi.**
- **Annexe 4 : Modèle de rapport annuel de performance.**
- **Procédures associées :**
  - **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR08 : Gestion des incidents.**
  - **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10: Audits internes.**
  - **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR14 : Surveillance détaillée.**